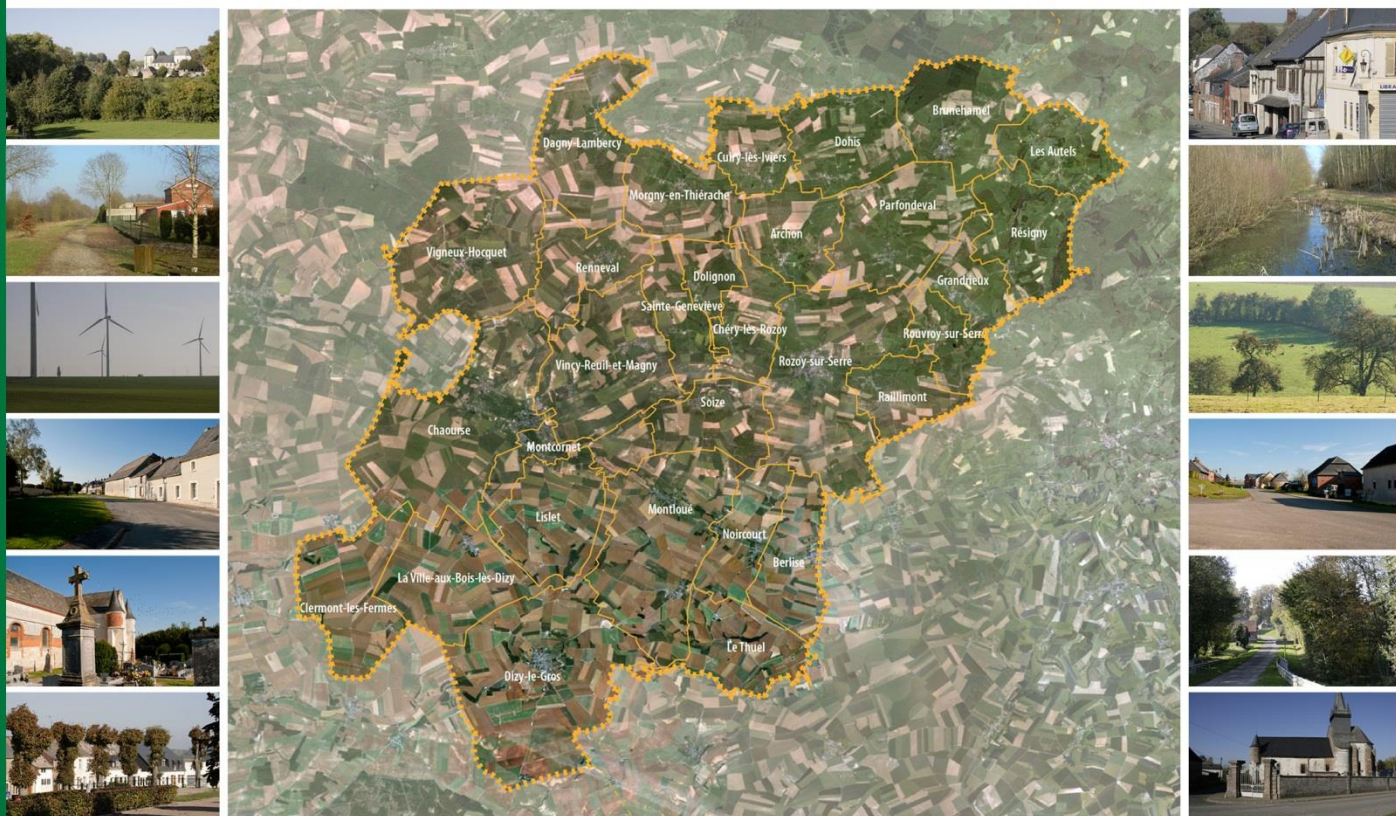




Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache

Orientations d'Aménagement et de Programmation Aménagement

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Communautaire en date du 11 Janvier 2016 Le Président	Enquête publique Date de début : 2 mai 2016 Date de fin : 4 Juin 2016	Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUI du Conseil Communautaire en date du 2 Novembre 2016 Le Président
--	--	--

Sommaire

Introduction	5
ROZOY-SUR-SERRE :	8
Zone artisanale et commerciale en entrée de ville sur la RD 946	8
DIZY-LE-GROS :	12
Zone commerciale et artisanale en entrée de ville	12
MONTCORNET - CHAOURSE :	16
Zone d'activités	16
DIZY-LE-GROS :	20
Création d'un équipement	20
ROZOY-SUR-SERRE :	24
Développement mixte en entrée de ville sur la RD 946	24
RAILLIMONT – ROZOY-SUR-SERRE :	28
Extension résidentielle – Grande Rue / RD978	28
MONTCORNET :	32
Extensions résidentielles autour de la Rue du Calvaire – RD 946	32
LISLET - MONTCORNET :	39
Extension résidentielle rue du Ruisseau de Soize	39
LISLET :	43
Développement résidentiel	43
CHAOURSE :	47
Développement résidentiel en entrée de ville	47
DIZY-LE -GROS :	51
Développement résidentiel sur le lieu-dit du « Moulin-Laurent »	51
BRUNEHAMEL :	55
Développement résidentiel sur le lieu-dit du « Prélong » au sud de la commune	55

Introduction

1.1 Les Orientations d'Aménagement et de Programmation par secteur de projet

Les OAP ont vocation à préciser et territorialiser la mise en œuvre des orientations du PADD.

Selon l'article L123-1-4 du code de l'urbanisme, les Orientations d'Aménagement et de Programmation OAP « Aménagement » peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Elles peuvent comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.

Elles peuvent porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ».

Les OAP Aménagement par secteur proposées ici concernent des zones à urbaniser.

Il s'agit sur ces secteurs de proposer une première réflexion d'aménagement d'ensemble afin que soient pris en compte les principaux enjeux environnementaux et urbains sur ces sites.

1.2 Les sites identifiés

Sur le territoire de la Communauté de communes des Portes de Thiérache, les sites suivant ont été identifiés :

N°	Pôle ou Communes concernées	Secteur	Page du document
1	ROZOY SUR SERRE	Zone d'activité en entrée de ville : Proposer une réflexion d'aménagement d'ensemble sur la partie commerciale et les zones à urbaniser	P.8
2	DIZY-LE-GROS	Développement du potentiel « activité » : proposer un aménagement d'ensemble du secteur pour une future zone commerciale et artisanale au Sud de la commune en veillant notamment à intégrer les problématiques d'écoulement des eaux (création d'un fossé paysager)	P.12
3	MONTCORNET-CHAOURSE	Développement du potentiel « activité » : activités artisanales	P.16
4	DIZY-LE-GROS	Réalisation d'un équipement : maison du vent	P.20
5	ROZOY-SUR-SERRE	Développement mixte sur les zone AU en entrée de ville depuis le sud de la commune	P.24
6	RAILLIMONT - ROZOY-SUR-SERRE	Extension résidentielle – Grande Rue / RD978	P.28
7-8	MONTCORNET	Extension résidentielle à l'est du cœur de bourg : réflexion d'aménagement d'ensemble (articulation avec les équipements et la problématique d'entrée de ville)	P.32
9	LISLET et MONTCORNET	Zone d'extension résidentielle à l'Est de la commune	P.40
10	LISLET	Zone d'extension résidentielle à l'Est de la commune	P.44
11	CHAOURSE	Développement résidentiel	P.48
12	DIZY LE GROS	Extension résidentielle sur le lieu-dit « Moulin Laurent »	P.52
13	BRUNEHAMEL	Site sur le lieu-dit du Prélong : Développement résidentiel	P.56

En violet : les sites de projet à dominante activité économique

En bleu : les sites de projet à dominante équipement

En brun : les sites de projet à dominante résidentielle/mixte

Localisation des sites concernés par les OAP Aménagement



ROZOY-SUR-SERRE :

Zone artisanale et commerciale en entrée de ville sur la RD 946

Surface du site approximative : 13,3 ha

Objectifs

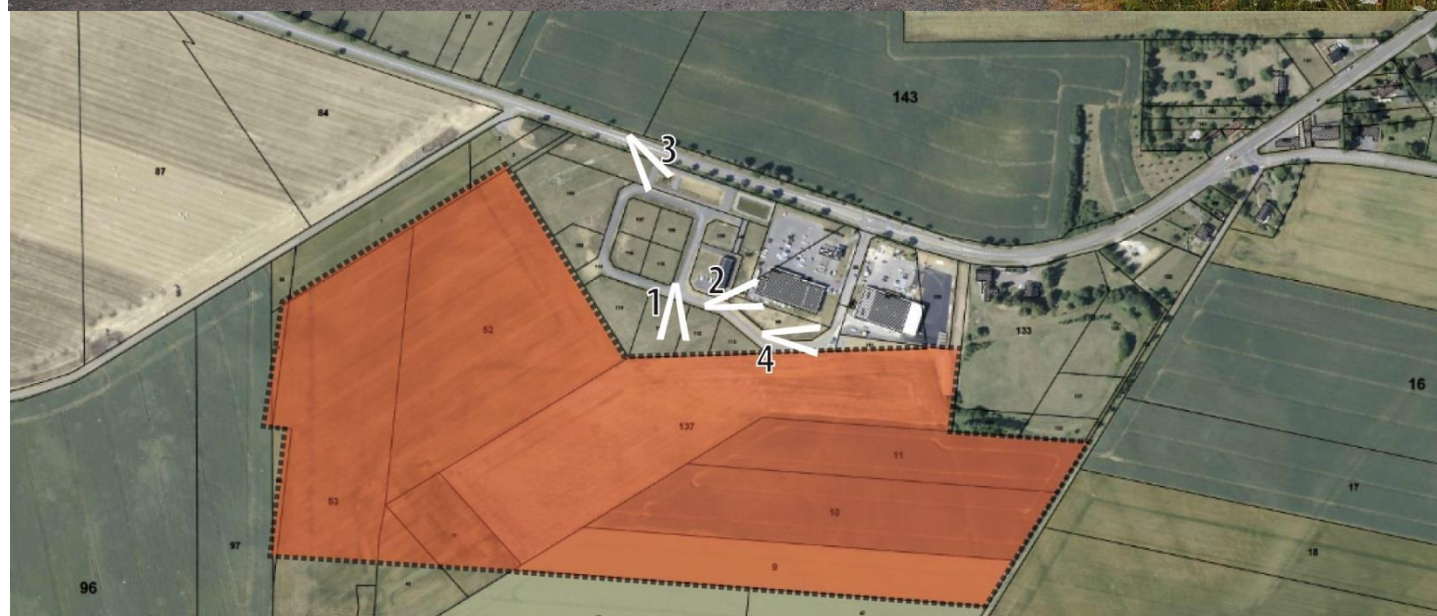
- **Poursuivre le développement économique d'un des pôles principaux de la CCPT, en confortant la zone artisanale et commerciale d'entrée de ville, par un site d'accueil mixte : activités artisanales, commerciales et de services.**

L'urbanisation de la zone est prévue dès lors que la zone artisanale et commerciale existante en entrée de site est commercialisée à 70% de sa surface totale.

- **Proposer une réflexion d'aménagement d'ensemble, intégrant l'extension et la requalification de la zone existante pour assurer l'attractivité globale du site.**

Enjeux d'aménagement

- Desserte depuis l'accès existant sur la RD 946.
- Prise en compte de l'impact de l'aménagement et du bâti dans les vues lointaines (depuis le sud, principalement), le site de projet étant localisé en point haut sur le plateau ouvert, pour la bonne insertion du projet dans son environnement : travail sur la volumétrie, insertion paysagère.
- Sensibilité du site liée à sa position en entrée de ville de Rozoy-sur-Serre : gestion de l'impact visuel, qualité architecturale et paysagère à assurer (notamment pour certaines parcelles « en tête de proue », très lisibles depuis la RD 946).
- Développement de l'extension en continuité de la zone commerciale existante : cohérence de l'aménagement global (desserte, espaces publics, traitement paysager).
- Gestion des franges sur l'espace agricole ouvert pour la bonne intégration du projet dans son environnement paysager.
- Interroger la faisabilité d'une programmation mixte, intégrant commerces, artisanat et le besoin en services pour les usagers et les salariés du parc économique.



Localisation des éléments photographiques

Commune de Rozoy-sur-Serre

Zone artisanale et commerciale en entrée de ville sur la RD 946

■■■■■ Périmètre du projet

0 100m

Source du fond de plan : géoportail



Principes d'aménagement

- La desserte du site de projet est à étudier en continuité de la desserte existante, et en cohérence avec les flux générés par l'extension de la zone : réaliser une boucle de desserte de la zone en s'appuyant sur les voiries existantes et la boucle créée. Le carrefour existant sur la RD946 est à faire évoluer à terme, en lien avec l'évolution des flux générés par l'extension (sécurisation, lisibilité).
- L'entrée de zone et le « front-à-rue » de la zone d'activité sur le RD 946 feront l'objet d'un traitement paysager et urbain spécifique : une étude plus large est à mener afin d'améliorer les espaces publics au droit de l'ensemble de la zone d'activités, et contribuer à la lisibilité et au bon fonctionnement du carrefour. Ce réaménagement doit prendre en compte un travail paysager et l'intégration des modes doux (emprises nécessaires pour les liaisons douces), amenant cette portion de la RD 946 au droit de la zone économique à évoluer vers un statut de « boulevard urbain »).
- L'extension de la zone d'activité sera desservie par une voie interne, qui fera l'objet d'un traitement paysager (plantation arborée) et intégrera des modalités pour les modes doux (piétons, vélos). La liaison piétonne/vélo pourra être prolongée pour rejoindre la rue des Cannes au nord, et le chemin rural au sud.
- Dans le prolongement de l'accès principal depuis la RD 946, l'aménagement valorisera la vue sur l'espace agricole ouvert.
- Le traitement des franges de la future zone d'aménagement sur l'espace agricole est stratégique : l'aménagement de la zone prendra en compte la réalisation de bandes boisées en limite d'opération. Un espace paysager ouvert sera réalisé à l'extrémité Est du site en accompagnement du chemin rural.
- Le potentiel commercial peut être envisagé en limite Ouest de zone, en lisibilité depuis la RD 946. La qualité des façades bâties devra être exemplaire, au regard de l'enjeu d'image d'entrée de ville (traitement architectural, qualité bâtie, ouvertures ...). Les surfaces de parkings seront gérées à l'intérieur de la zone, de façon à ne pas être visibles depuis la RD 946. Au droit de ces implantations, au niveau de la rue des Cannes, un espace paysager ouvert permettra de traiter un avant-plan qualitatif et de gérer les eaux pluviales.
- Les aménagements des cheminements piétons-vélos qui s'appuient sur des chemins ruraux existants, en frange Est du site, doivent être en conséquence calibrés pour ne pas entraver le passage des engins agricoles, qui continueront à utiliser cette desserte.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Commune de Rozoy-sur-Serre

Site d'extension de la zone d'activité

0 100m

Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

■ ■ ■ ■ Périmètre du projet

— Voirie existante majeure (RD 946)

↔ Voie de desserte principale à créer : insertion de liaison douces, aménagement paysager

→ Desserte secondaire à créer

— Voirie existante à requalifier : mise en cohérence avec la nouvelle voie, traitement paysager

→ Cheminement piétons/vélos à créer

□ Reconfiguration du carrefour à terme liée à l'augmentation des flux à prévoir : sécurisation des sorties véhicules, lisibilité

▨ Evolution à terme du traitement de la RD 946 au droit du site : espaces publics, insertion de liaisons douces, traitement qualitatif des limites de la zone d'activités

■ Espace paysager ouvert de qualité intégrant la gestion des eaux pluviales

■ Potentiel commercial à valoriser : traitement architectural qualitatif des façades visibles depuis la RD946

∠ Point de vue sur l'espace agricole à préserver et valoriser

● Traitement paysager de l'interface entre la zone d'activité et l'espace agricole : intégrant une plantation d'arbres et arbustes champêtres

DIZY-LE-GROS :

Zone commerciale et artisanale en entrée de ville

Surface du site approximative : 3,6 ha (Partie Ouest : 0.6 ha / Partie Est : 3 ha)

Objectifs

- **Créer une zone d'activités en entrée de ville sud de la ville de Dizy-le-Gros, pôle secondaire de la Communauté de communes, autour d'une programmation artisanale pouvant accueillir des commerces.**
- **Proposer un aménagement d'ensemble de la future zone en respectant l'écoulement naturel des eaux.**

Enjeux d'aménagement

- Assurer la qualité de l'image de l'entrée de ville sur l'axe de la RD 966 au travers de l'aménagement de la zone d'activité.
- Prise en compte de la topographie du terrain (terrain en pente) : possibilité de création de plateformes.
- L'écoulement des eaux sera respecté.
- Accès depuis la RD 966 : prévoir une entrée/sortie sur la RD 966 qui assure la sécurité de la desserte.
- Qualité de l'environnement paysager : le site étant exposé aux vues lointaines, et ouvert sur l'espace agricole, le traitement paysager notamment en frange doit être particulièrement soigné.



Principes d'aménagement

- La desserte majeure de la partie Est de la zone d'activité sera réalisée depuis la RD 966 en entrée et sortie de zone.
- Cette nouvelle entrée/sortie de la zone sur la RD 966 sera configurée pour assurer la sécurité de la desserte.
- Pour la Partie Ouest, les accès se feront depuis la route de Montigny (RD 186).
- Afin de participer à l'image d'entrée de ville et de favoriser le fonctionnement, les entrées de zones seront qualitatives (traitement paysager/espace public) en raison de leur effet « vitrine ».
- La desserte des activités se fera par une voie de desserte intérieure à la zone.
- Des aménagements paysagers (plantations champêtres) seront réalisés et permettront d'intégrer les parcelles d'activités, et de participer à la gestion des eaux pluviales.
- Un chemin piétonnier au nord du secteur aménagé permettra de rejoindre les cheminements existants.
- L'opération devra également prendre en considération et gérer la pente présente sur site.
- Les aménagements des cheminements piétons-vélos qui s'appuient sur des chemins ruraux existants doivent être en conséquence calibrés pour ne pas entraver le passage des engins agricoles, qui continueront à utiliser cette desserte.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Commune de Dizi-le-Gros

Projet de zone commerciale et artisanale en entrée de ville

0 100m

Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

- | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | Périmètre du projet | | Positionnement privilégié d'activités commerciales | | Secteur de prise en compte de la problématique de ruissellement agricole |
| | Voirie existante | | Recul des façades bâties sur la RD 966 traitement paysager qualitatif intégrant le talus | | Préservation de la frange boisée en limite d'opération |
| | Accès à la zone d'activités Est - Entrée/sortie | | Chemins piétons existants principaux | | |
| | Accès secondaires à la partie Ouest de la zone d'activités | | Chemin piéton à créer | | |

MONTCORNET - CHAOURSE : Zone d'activités

Surface du site approximative : 8.25 ha (terrain Ouest = 3.1 ha – terrains Est 5.15 ha)

Objectifs

- **Renforcement économique d'un pôle majeur du territoire.**
- **Réalisation d'une zone d'activités en entrée de ville nord du pôle de Montcornet et en limite Est de la commune de Chaourse, en continuité de l'implantation de la M.A.T.T.**

Enjeux d'aménagement

- Qualité de l'image d'entrée de ville sur la RD 966 – Route de Vervins – qualité de la vitrine et du traitement de façade.
- Proximité de la vallée de la Serre en façade Sud du site.
- Cohérence avec les implantations existantes de l'entreprise de la M.A.T.T.



Localisation des éléments photographiques
Communes de Moncornet et Chaourse
Zone à dominante artisanale

■■■■■ Périmètre du projet

0 100m

Source du fond de plan : géoportail



Source photos : google maps

Principes d'aménagement

- Desserte à assurer depuis la Route de Vincy (pas d'accès direct aux parcelles depuis la RD 966) :
 - pour les parcelles localisées à l'Ouest de la M.A.T.T., l'accès sera localisé à distance du carrefour entre la RD 966 et la RD 58 afin d'en assurer la sécurité,
 - pour les parcelles localisées à l'Est de la M.A.T.T., l'accès sera localisé à distance avec le carrefour entre le chemin rural et la RD 58.
- Un trottoir - ou une allée piétonne - sera réalisé au droit des parcelles d'entreprises le long de la RD 58 – Route de Vincy, pour permettre l'accès piétons aux parcelles. Il permettra de rejoindre la RD 966, et de se raccorder au chemin rural au nord.
- Sur la façade Sud des parcelles orientées sur la vallée de la Serre, les parcelles intégreront un traitement paysager comportant des plantations arbustives et arborées champêtres, qui pourra servir à la gestion des eaux pluviales, à la prise en compte de risques d'humidité des terrains, et permettront d'intégrer les bâtiments dans les vues lointaines.
- L'aménagement des parcelles pourra valoriser les vues sur la vallée de la Serre (disposition du bâti, des espaces ouverts...).
- Sur la façade Est, la limite des parcelles d'activités intégrera un traitement paysager assurant la qualité de l'interface avec les espaces agricoles ouverts : plantation d'arbres et arbustes champêtres.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Communes de Montcornet et Chaourse
Zone d'activité à dominante artisanale

0 100m

Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

--- Périmètre du projet

— Voirie existante majeure (RD 966)

— Voirie existante secondaire (RD58)



Accès à créer depuis la RD58 en veillant à sa sécurisation notamment au regard de sa proximité avec la RD 966



Potentiel d'un ou plusieurs accès depuis la RD 58



Recul du bâti et des parkings depuis les voies environnantes - traitement paysager ouvert - préservation des arbres existants



Alignement des façades sur la parcelle en cas d'implantation du bâti traitement architectural qualitatif



Création d'un trottoir ou d'une allée piétonne



Points de vue sur la vallée de la Serre à valoriser dans l'aménagement du site



Traitement paysager de l'interface entre la zone d'activité et la vallée de la Serre
Potentiel pour la gestion des eaux pluviales, espace paysager comportant arbres et arbustes champêtres



Traitement paysager de l'interface entre la zone d'activité et l'espace agricole : intégrant une plantation d'arbres et arbustes champêtres

DIZY-LE-GROS :

Création d'un équipement

Surface du site approximative : 0.35 ha

Objectifs

- **Développement d'un équipement, valorisant une des ressources du territoire : le Vent,**
- **Renforcement touristique d'un des pôles secondaires.**

Enjeux d'aménagement

- Qualité de l'image d'entrée de ville : qualité architecturale et paysagère du projet,
- Préservation des qualités paysagères du site,
- Valorisation et animation du chemin de tour de ville de Dizy-le-Gros.



Localisation des éléments photographiques

Commune de Dizy-le-Gros

Zone de développement pour un équipement

■■■■■ Périmètre du projet

Source du fond de plan : géoportail



Principes d'aménagement

- La desserte de l'opération se réalisera depuis la Rue de la Croix Manceau : l'accès à l'opération sera sécurisé depuis cet axe. L'accès sera configuré de manière à préserver l'ouverture vers le chemin du tour de ville, et à intégrer une emprise confortable pour les liaisons douces.
- L'espace paysager et les arbres présents entre la Rue de la Croix Manceau et le site du projet seront préservés. Les arbres ne pourront être abattus, hormis si la sécurisation de l'accès le demande.
- Le site du calvaire sera préservé.
- La configuration du projet architectural et d'aménagement de la parcelle visera à qualifier et animer le chemin du tour de ville :
 - Qualité du traitement de façade du bâtiment, et des ouvertures,
 - Qualité du traitement de la parcelle au droit du chemin du tour de ville,
 - Préservation et valorisation de la vue sur les espaces agricoles proches et lointains (voir photo 3).
- Le lien entre les différents chemins ruraux, et le chemin du tour de ville sera assuré par la création d'un chemin piéton le long de la rue de la Croix Manceau.
- Les aménagements des cheminements piétons-vélos qui s'appuient sur des chemins ruraux existants doivent être en conséquence calibrés pour ne pas entraver le passage des engins agricoles, qui continueront à utiliser cette desserte.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Commune de Dizi-le-Gros

Secteur pour la réalisation d'un équipement

Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

- | | | |
|--|--|--|
| Périmètre du projet | Préserver et valoriser la vue sur l'espace agricole ouvert | Plantations champêtres arbrustives en limite d'opération |
| Voirie existante | Chemins piétons existants à valoriser | Préservation de l'espace paysager et des arbres existants (hors besoin pour l'accès à l'opération) |
| Entrée de site - sécurisation de l'accès sur la RD | Chemins piétons à créer | Limite qualitative à traiter en interface avec le chemin de tour de ville |

ROZOY-SUR-SERRE :

Développement mixte en entrée de ville sur la RD 946

Surface du site approximative : 6.3 ha

Objectifs

- **Réalisation d'un secteur à dominante résidentielle, en confortement du centre-bourg de Rozoy-sur-Serre, pôle majeur de la CCPT**

Enjeux d'aménagement

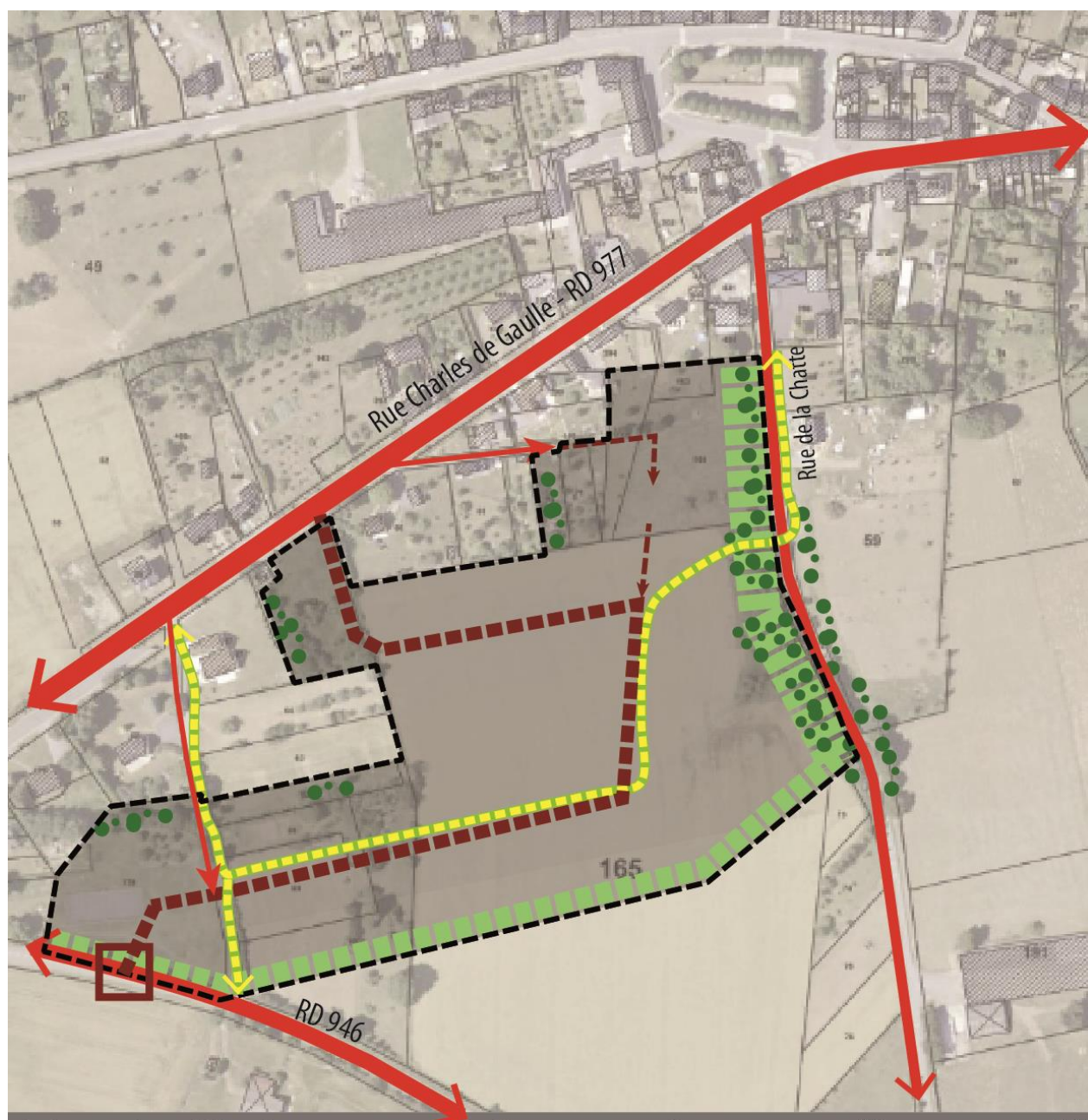
- Préservation des points des vues sur la vallée de la Serre depuis la RD 946, axe situé en hauteur du site de projet.
- Proximité du centre-bourg de Rozoy-sur-Serre et de la Place de la Neuville :
 - réalisation d'une opération groupée,
 - liaisons douces à créer.
- Topographie du terrain marquée, présence de talus en limite de site.



Source photos : Google maps

Principes d'aménagement

- La desserte majeure du site sera réalisée entre la RD 977 et la RD946. Elle s'inscrira parallèlement à la pente du terrain. L'accès depuis la RD 946 sera sécurisé.
- Le terrain privilégiera une opération de logements groupés (potentiel de 45 logements environ).
- Une liaison structurante piétons-vélos Est-Ouest reliant les deux voies de part et d'autre du site de projet devra être mise en œuvre au cœur du projet.
- Sur la rue de la Chatte, le talus existant fortement marqué sera préservé, ainsi que le boisement présent sur ce talus. Le boisement pourra être renforcé par la plantation d'arbustes champêtres, ce qui permettant de valoriser le « front » de l'opération tout en respectant l'ambiance champêtre existante.
- La frange sur l'espace agricole et visible depuis la RD 946 sera plantée d'arbres et arbustes champêtres, et sur cette limite, les arbres et haies existantes seront préservées.
- La disposition du bâti sera conçue pour préserver des vues sur la Vallée de la Serre depuis la RD 946 - effet de « balcon » : organisation, traitement spécifique de la volumétrie par rapport à la pente.
- Les aménagements des cheminements piétons-vélos qui s'appuient sur des chemins ruraux existants doivent être en conséquence calibrés pour ne pas entraver le passage des engins agricoles, qui continueront à utiliser cette desserte.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Commune de Rozoy-sur-Serre
Projet à dominante résidentielle

0m 100m

Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

	Périmètre du projet		Desserte majeure du site à créer		Préservation des boisements et arbres existants et renforcement
	Voie existante majeure		Accès depuis la RD946 à sécuriser		Intégration du talus - traitement paysager
	Voies existantes secondaires		Voies de desserte locale à créer si besoin pour la desserte en profondeur des parcelles - sens unique		Préservation des haies champêtres existants et gestion d'une frange paysagère champêtres (arbustes et arbres)
	Voies de desserte locale - sens de circulation à établir		Cheminements piétons et vélos à créer		

RAILLIMONT – ROZOY-SUR-SERRE :

Extension résidentielle – Grande Rue / RD978

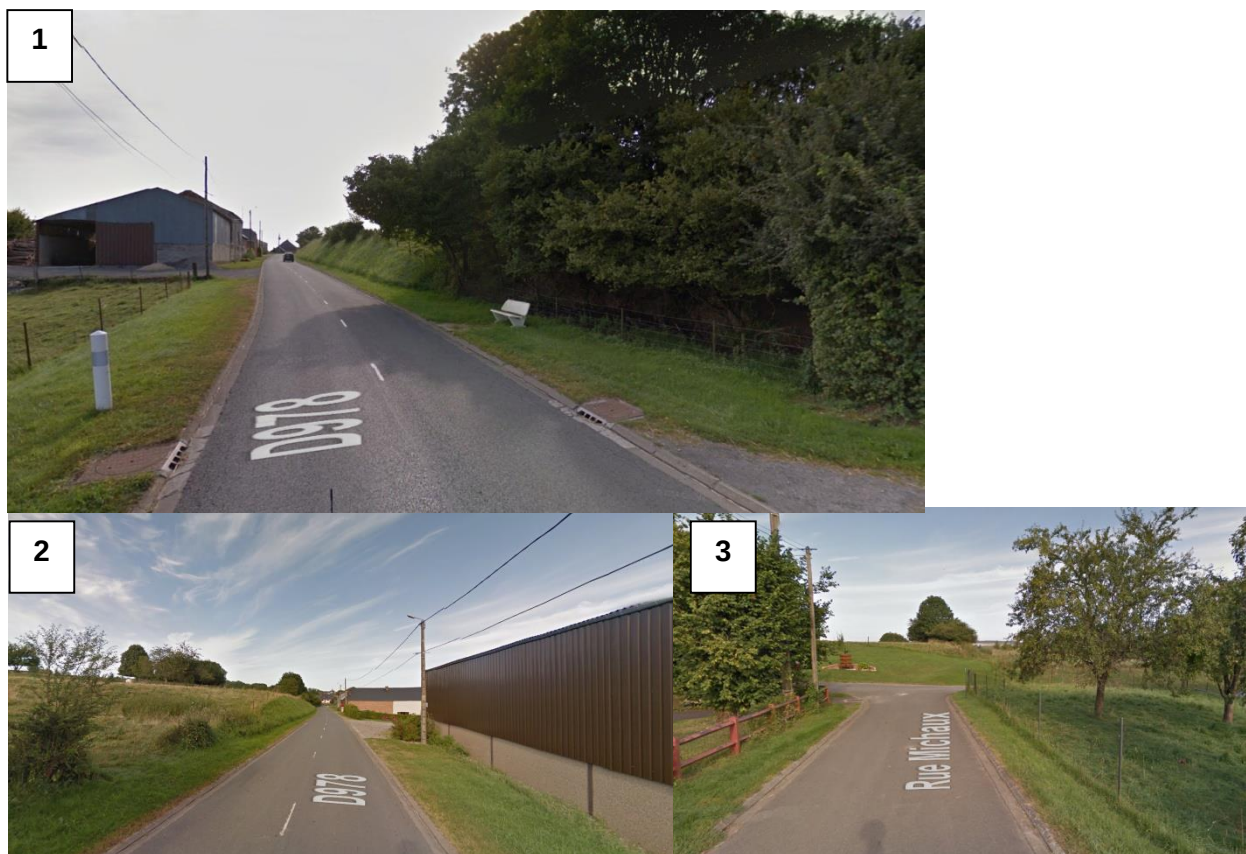
Surface du site approximative : 1.4 ha

Objectifs

- **Création d'un secteur résidentiel, en renforcement du pôle majeur de Rozoy-sur-Serre, sur la commune de Raillimont.**

Enjeux d'aménagement

- Le site est situé sur un terrain en entrée de bourg, marqué par une pente affirmée et un talus fort, localisé en limite de Grande rue – RD 978 : le projet devra s'intégrer au mieux dans la pente, et permettre d'optimiser les déblais-remblais.
- L'entrée du site doit se réaliser depuis la RD 978, axe structurant et fréquenté du territoire, reliant Rozoy-sur-Serre aux Ardennes. La sortie sera différenciée et se fera sur le haut de la zone, par la Rue du Haut. C'est pour cette raison que nous mettons en place sur le plan de zonage un ER. (cf carte de zonage de Raillimont). Cependant, cela implique pour le développement du projet, une attention particulière portée à la sécurisation des accès.
- Localisé en entrée de village sur un axe structurant, le site est stratégique dans la lecture du village : la qualité de la « façade » sur la RD978 doit être très qualitative (traitement paysager, gestion du bâti...).



Source photos : Google Maps



Principes d'aménagement

- L'entrée sur le site se réalisera en un point unique depuis la RD 978. La sortie se fera sur la partie haute de la zone, sur la Rue du Haut.
- Les arbres existants mentionnés au plan, et les haies bocagères en limite de site seront préservés dans l'aménagement du site.
- Le boisement existant à l'extrême Ouest du site sera préservé puisque situé dans une partie du terrain difficilement valorisable, et parce qu'il participe à l'entrée de ville.
- De manière générale, les déblais/remblais seront limités sur le site, et les constructions seront adaptées à la pente du terrain (division de volumes bâti épousant le relief du terrain).
- Un chemin piéton ou une liaison piétonne intégrée au sein du site dans une voie mixte, sera aménagée et permettra de relier la Grande Rue avec la rue du Haut.
- Les limites entre les lots seront plantées d'arbustes champêtres, ainsi que les limites sur les parcelles environnantes.
- La « façade » du projet sur la RD 978 sera traitée avec qualité : par un traitement paysager qualitatif du talus (haies sur talus avec plantations d'espèces champêtres locales), ou par les façades bâties (inscription des volumes dans la pente), auquel cas les pignons aveugles seront interdits.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Commune de Raillimont
Grande Rue

0 100m

Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

- | | | |
|---|--|---|
| Périmètre du projet | Chemin piéton à créer | Petit espace public à valoriser en entrée de site |
| Voiries existantes | Préservation des arbres et haies bocagères existantes | |
| Accès depuis la Grande Rue :
Sécurisation de l'accès et attention à porter au carrefour pour la visibilité,
Sortie sur la rue du Haut | Haies champêtres (arbustes rustiques et locaux) en bordure de site | |

MONTCORNET :

Extensions résidentielles autour de la Rue du Calvaire – RD 946

Surface du site 1 approximative : 7,4 ha

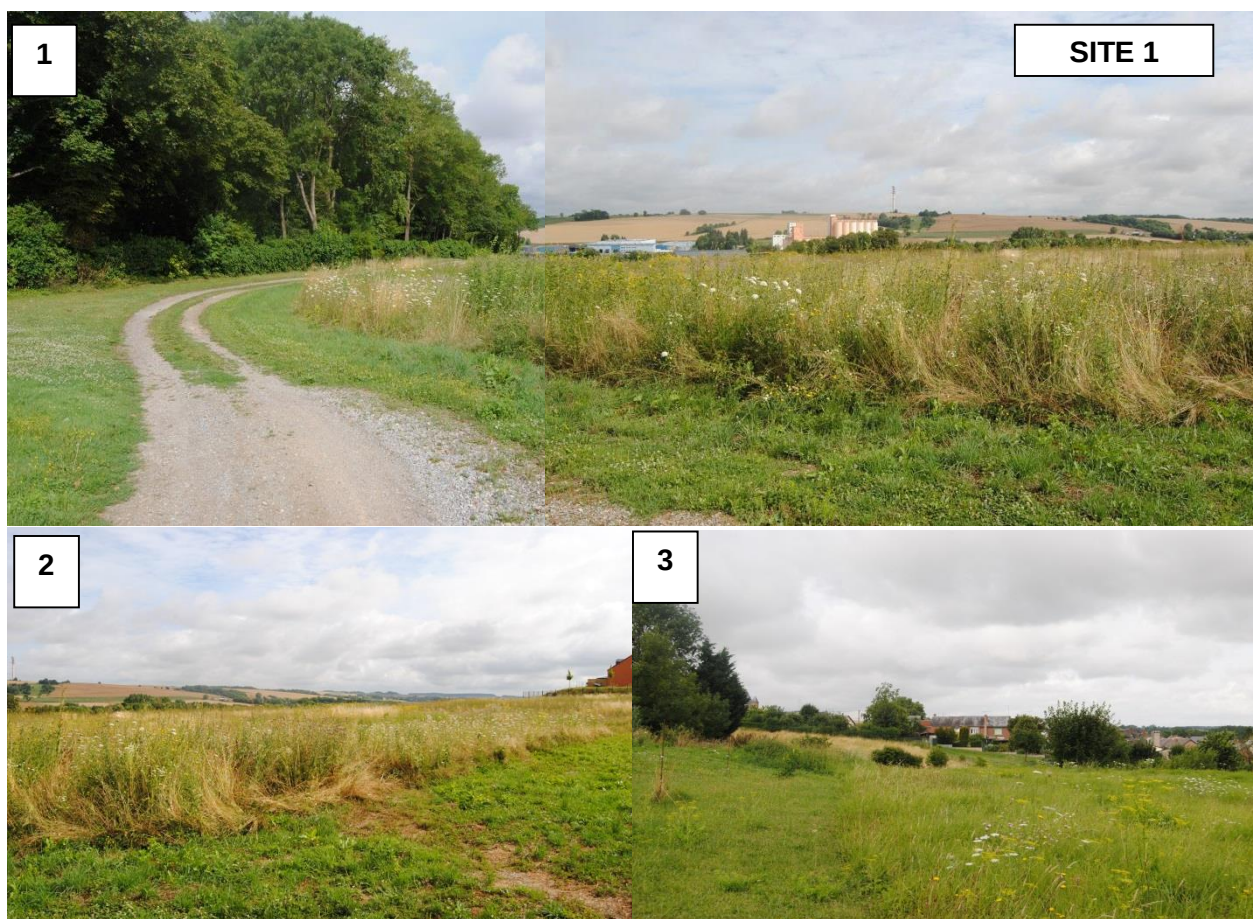
Surface du site 2 approximative : 3,6 ha

Objectifs

- **Création de deux secteurs résidentiels sur le pôle principal de Montcornet, articulés autour de la RD 946, axe structurant d'entrée de ville.**

Enjeux d'aménagement

- Le site 1 est situé à proximité du centre-bourg. Il est marqué par la présence de jardins familiaux et structuré par un réseau de sentes. L'objectif est de préserver ce caractère de cœur d'îlot jardiné, tout en amenant une certaine densité de logements pour participer à consolider le centre-bourg.
- Les deux sites sont localisés en limite de ville sur l'espace agricole. Ils sont donc exposés aux vues lointaines, notamment depuis l'axe d'entrée de ville de la RD946 : le traitement paysager notamment en frange doit être particulièrement soigné.
- Le site 2 est localisé en prolongement d'un secteur résidentiel. Son aménagement s'inscrira en continuité de la trame des voies existantes.

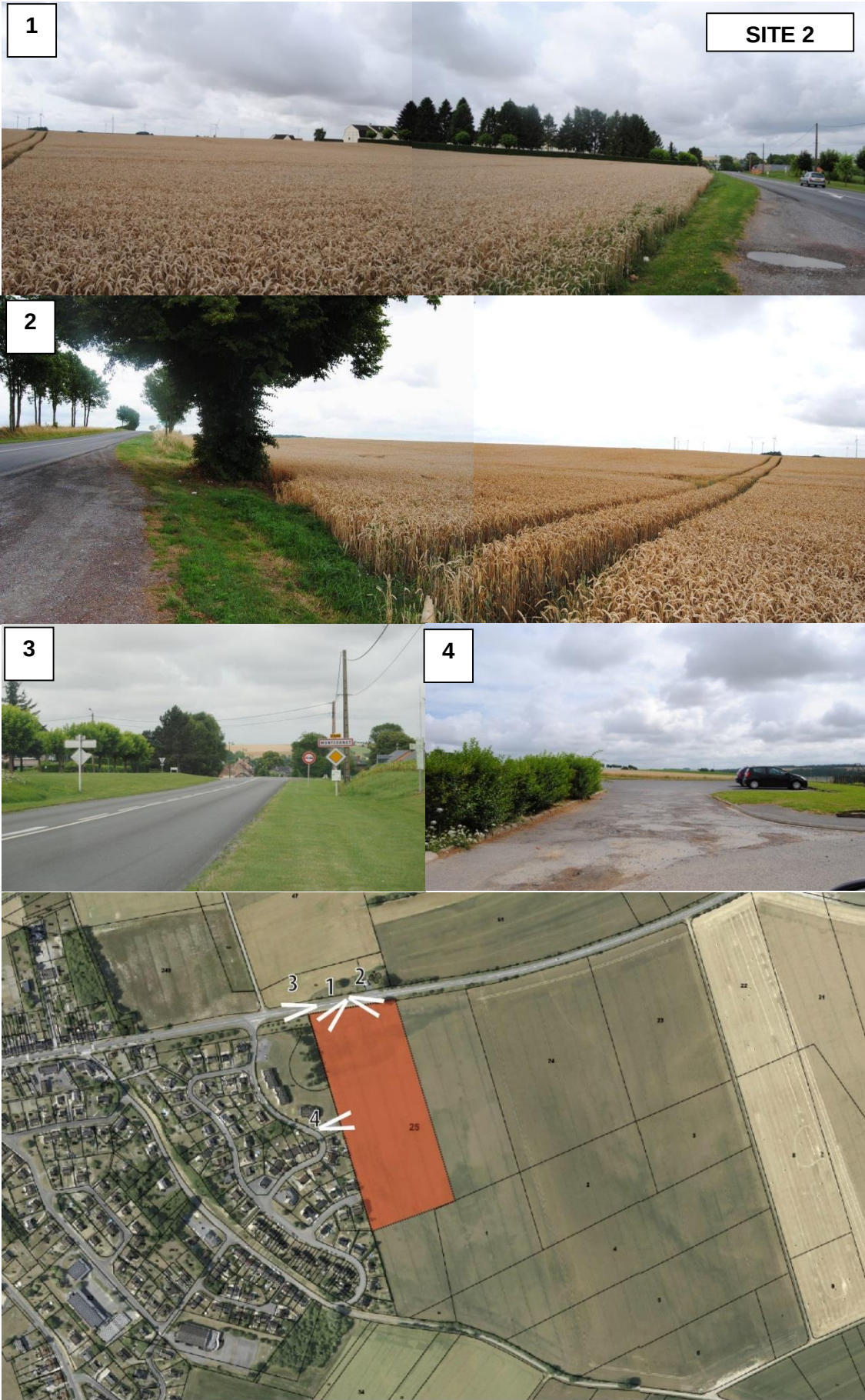


Localisation des éléments photographiques
Commune de Moncornet
Projet à dominante résidentielle

■■■■■ Périmètre du projet

Source du fond de plan : géoportail





Localisation des éléments photographiques
Commune de Moncornet
Projet à dominante résidentielle au sud de la RD 946

■■■■■ Périmètre du projet

0 100m

Source du fond de plan : géoportail

Secteur 1 situé au nord de la RD 946, en renforcement du centre-bourg - Principes d'aménagement

- La desserte du site se réalisera depuis la RD 946, au niveau du boisement (desserte à créer) et au niveau de la gendarmerie (desserte à renforcer).
- Sur la RD 946, le terrain localisé à l'Ouest de la gendarmerie, présente un potentiel pour l'implantation d'un équipement collectif ou de services. Une attention particulière sera portée au traitement architectural de la façade et à son alignement avec les façades de la gendarmerie orientées sur la RD. Le recul des façades de ce terrain sera traité en espace paysager arboré (continuité avec les traitements actuels).
- Le terrain situé à l'extrémité Ouest du site présente, de par sa proximité avec le centre-bourg un potentiel pour l'implantation d'un équipement, d'un foyer personnes âgées - opération type « béguinage » ou de logements collectifs. Il sera desservi depuis la rue des Hauts-vents par l'emplacement réservé.
- Les abords du site présentent de nombreux chemins piétons (sentes rurales) qui le longent, et permettent de rejoindre la rue des Hauts-vents ou les jardins au nord. L'opération préservera ces chemins existants et développant deux axes structurants complémentaires : un axe nord-sud en accompagnement de la voie de desserte et un axe est-ouest.
- Le boisement existant au cœur du site sera préservé. Des plantations arborées seront réalisées le long de l'axe de desserte Nord-Sud en continuité de ce boisement afin de créer une trame paysagère.
- En limite Est de site, en interface avec l'espace agricole, une frange paysagère sera plantée et servira notamment de brise-vent pour l'ensemble de l'opération.
- Les aménagements des cheminements piétons-vélos qui s'appuient sur des chemins ruraux existants doivent être en conséquence calibrés pour ne pas entraver le passage des engins agricoles, qui continueront à utiliser cette desserte.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Commune de Moncornet
Projet à dominante résidentielle

0m 100m

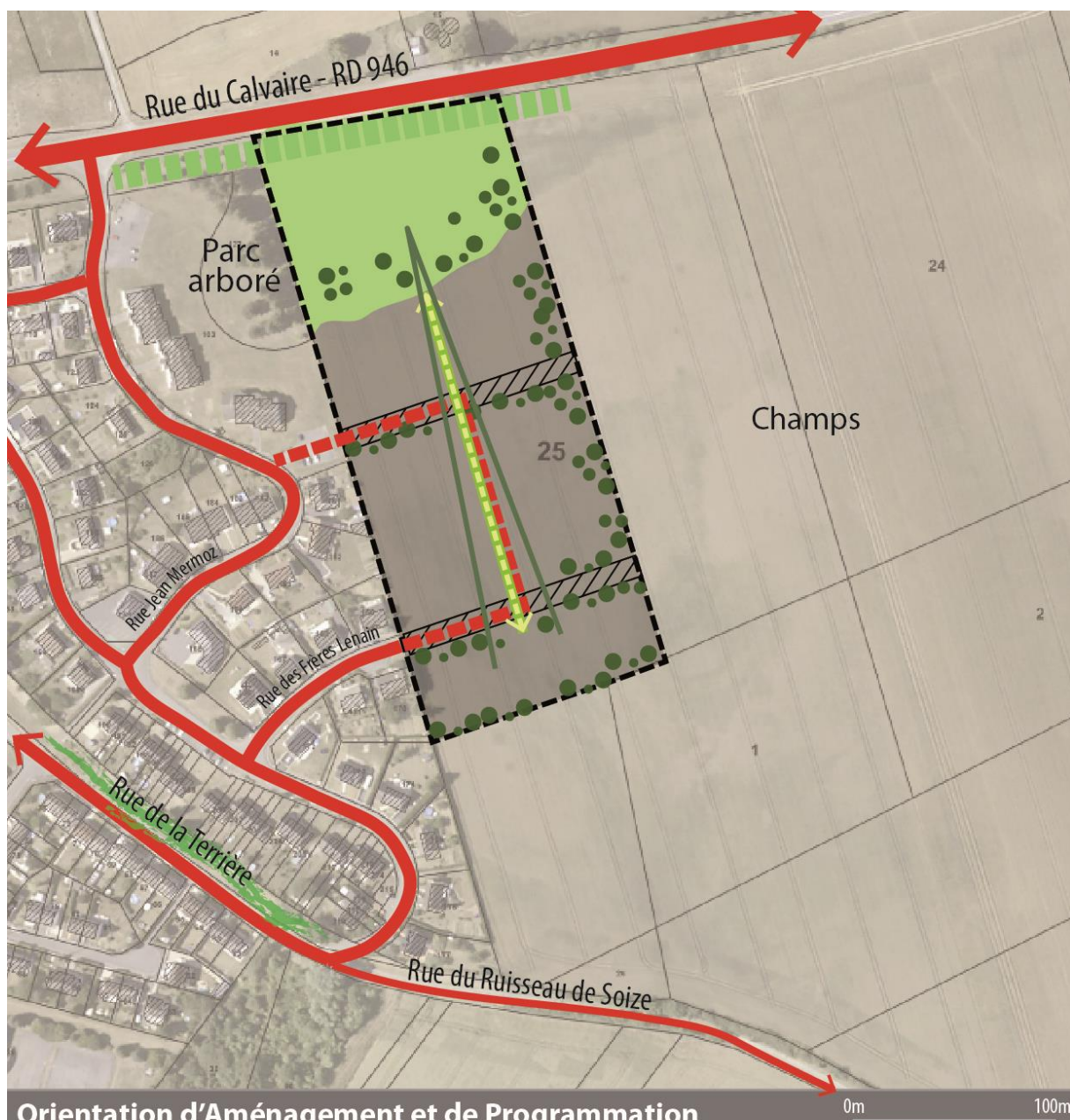
Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

■■■■■ Périmètre du projet — Voie existante majeure — Voies existantes secondaires --- Accès majeurs au site à créer ou à renforcer ↔ Cheminements piétons et vélos à créer ↔ principaux secondaires	● Potentiel pour l'implantation d'un équipement, d'un foyer personnes âgées ou de logements collectifs - ambiance arborée du cœur d'îlot à respecter ● Potentiel pour l'implantation d'un équipement, de services, avec une attention particulière sur le traitement de la façade donnant sur la RD 946 — Alignement des façades à respecter en continuité des façades de la gendarmerie	● Trame paysagère : préservation des espaces boisés existants et renforcement gestion d'une frange paysagère champêtre ■ Continuité des plantations arborées en accompagnement de la RD 946 □ Seuil d'entrée de ville à retravailler en lien avec le renforcement de l'axe de desserte
---	---	---

Secteur 2 situé au sud de la RD 946

Principes d'aménagement

- La desserte du site se réalisera depuis la rue Jean Mermoz et la rue des Frères Lenain : réalisation d'une boucle de desserte. Le potentiel de prolongement sera préservé au sein de l'opération et permettra d'avoir des vues sur l'espace agricole depuis le cœur du quartier.
- Une liaison piétons-vélos Nord-Sud traversera l'opération, permettra de rejoindre au nord l'espace paysager et de préserver une vue sur le paysage lointain.
- Une trame paysagère Est-Ouest permettra d'accompagner la lecture des axes de desserte parallèlement à la pente du terrain (et éventuellement d'intégrer la gestion alternative des eaux pluviales). Une frange paysagère, comprenant arbustes et arbres champêtre sera réalisée en frange Ouest, en interface avec l'espace agricole ouvert, et servira de brise-vent pour l'opération.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Commune de Moncornet

Projet de logements

Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

■■■■■ Périmètre du projet

— Voie existante

--- Accès au site à créer

--- Cheminements piétons et vélos à créer et vues à préserver sur l'espace agricole ouvert



Préservation d'une emprise non construite potentiel de continuité de la voirie à terme



Point de vue sur le paysage agricole et le parc éolien à préserver et valoriser au sein de l'aménagement



Continuité des plantations arborées en accompagnement de la RD 946



Trame paysagère : gestion des franges et insertion dans la pente (plantations arbustives et arborées, gestion des eaux..)



Espace ouvert paysager en prolongement du parc arboré existant

LISLET - MONTCORNET :

Extension résidentielle rue du Ruisseau de Soize

Surface approximative : 2,9 ha

Objectifs

→ **Création d'un secteur résidentiel en frange de ville au sud de la rue de Terrière.**

Enjeux d'aménagement

- Desserte de l'opération depuis la rue du Ruisseau de Soize.
- Continuité de la trame viaire en limite Ouest de site (Rue de l'Echo).
- Interface avec l'espace agricole ouvert.



Localisation des éléments photographiques

Communes de Lislet et Montcornet

Projet à dominante résidentielle au sud de la RD 946

■■■■■ Périmètre du projet

0 100m

Source du fond de plan : géoportail



Principes d'aménagement

- La desserte du site sera réalisée depuis la rue du Ruisseau de Soize au nord et en continuité de la rue de l'Echo à l'Ouest.
- Une liaison piétons-vélos centrale permettra de desservir l'intérieur du site.
- Le boisement au sud du site sera préservé. Les limites d'opération seront plantées d'arbustes et arbres champêtres, et plus particulièrement les limites de la parcelle du gymnase au nord-Ouest, et celle avec l'espace agricole ouvert.
- Les aménagements des cheminements piétons-vélos qui s'appuient sur des chemins ruraux existants, en limite sud du site, doivent être en conséquence calibrés pour ne pas entraver le passage des engins agricoles, qui continueront à utiliser cette desserte.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Communes de Lislet-Montcornet
Projet résidentiel

0m 100m

Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

- | | |
|--------------------------------|---|
| ■■■■■ Périmètre du projet | ↔↔↔ Cheminements piétons et vélos à créer |
| — Voie existante majeure | ●●● Gestion d'une frange paysagère champêtre |
| — Voies existantes secondaires | ●●● Préservation du boisement en limite sud du site |
| ---> Desserte du site à créer | |

LISLET :

Développement résidentiel

Surface approximative : 3.1 ha

Objectifs

- **Développement résidentiel, sur un terrain localisé à proximité des équipements centraux de Lislet (école, mairie).**

Enjeux d'aménagement

- Terrain concerné par une topographie marquée : Prendre en compte l'insertion de l'opération dans le terrain naturel et l'écoulement des eaux.
- Desserte du site à assurer en continuité du maillage viaire existant.
- Présence de sentes « rurales » aux abords du site, et en cœur de bourg de Lislet dont la continuité doit être assurée au sein de l'opération.
- Vues intéressantes à préserver sur les espaces agricoles ouverts et les parcs éoliens.



Localisation des éléments photographiques

Commune de Lislet

Zone de développement résidentiel

■■■■■ Périmètre du projet

0 100m

Source du fond de plan : géoportail



Principes d'aménagement

- L'opération d'aménagement sera desservie depuis la rue Maintenon et depuis la rue Montelette. La voie de desserte intégrera une liaison piétonne et vélo en prolongement de la sente rurale existante. Un espace public de type « placette » sera envisagé.
- Un espace non bâti et pré-verdi sera réservé pour envisager le prolongement de cette voie de desserte sur les parcelles à l'Est du site de projet. La vue ouverte sur les espaces agricoles et le parc éolien à l'Est sera préservée.
- La rue de la Prairie prolongée, constituera un accès secondaire à l'opération.
- L'opération sera réalisée dans un souci de préserver la topographie naturelle du terrain, et d'absorber la pente progressivement au travers d'une trame paysagère (plantations, noues ...).
- A l'intérieur de l'opération, seront assurées des continuités de liaisons piétonnes et vélos vers les rues adjacentes, notamment la rue Montelette au sud.
- A l'Est du terrain, une bande de boisement permettra de créer une frange paysagère respectueuse de l'environnement agricole, tout en donnant un cadre de vie agréable aux futurs résidents.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Commune de Lislet
Projet de logements

0 100m

Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

	Périmètre du projet		Cheminement piétonnier existant (sente rurale)		Traitement paysager de la frange de quartier afin de créer une transition entre espace bâti et espace agricole : création d'une bande boisée
	Voiries existantes		Continuités liaisons douces à créer		Emprise non construite pour préserver le potentiel de prolongement de la voirie à long terme
	Point d'entrée dans la zone de projet		Point de vue à préserver sur le paysage agricole et le parc éolien et à valoriser au sein de l'aménagement		Principe de trame paysagère : prise en compte de la topographie et de la gestion des eaux pluviales
	Voie de desserte interne à créer à partir de la rue de Montloué et Maintenon				
	Traitement spécifique de l'espace public type 'placette'				

CHAOURSE :

Développement résidentiel en entrée de ville

Surface du site approximative : 1,6 ha

Objectifs

- **Création d'une zone résidentielle en entrée Est de la commune près de la Rue de Montcornet RD 58**

Enjeux d'aménagement

- Desserte depuis l'accès existant.
- Interface avec l'espace agricole ouvert à gérer : préservation de boisements et bosquets champêtres existants qui créent un « écrin arboré » au site de projet.
- Préservation et raccordement au chemin rural existant en limite Est de site.



Localisation des éléments photographiques

Commune de Chaourse
Zone de développement résidentiel

■■■■■ Périmètre du projet

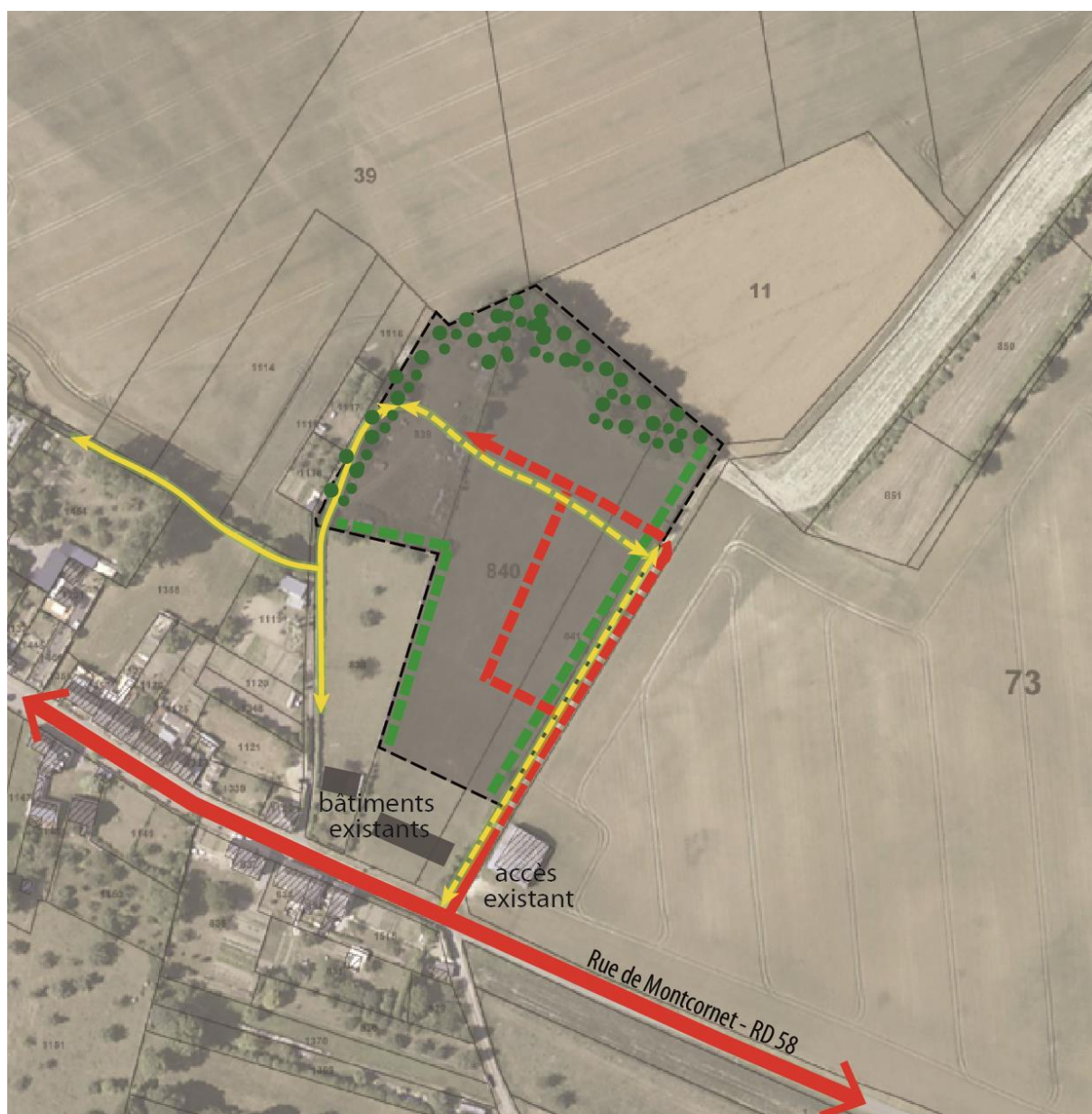
0 100m

Source du fond de plan : géoportail



Principes d'aménagement

- La desserte du site de projet sera réalisée depuis la RD 58 par le prolongement de l'accès réalisé pour la desserte des parcelles construites en front à rue, et sur l'emprise du chemin rural existant. La desserte ne pourra être réalisée depuis la voyette à l'Ouest du site.
- L'aménagement de cette voirie sera de type « mixte » afin de favoriser l'usage par les piétons et vélos. Elle permettra de réaliser une boucle pour revenir sur la RD 58, et sera aménagée en sens unique. Une « antenne » de voirie permettra de desservir l'extrémité ouest du site (aménagement d'une « placette » pour le retournement des véhicules).
- Les limites des parcelles et du projet sur les parcelles environnantes et sur le chemin rural en limite Est seront plantées d'essences champêtres rustiques (arbustes et arbres).
- Un cheminement piétons/vélos sera intégré à l'intérieur de la zone afin de relier d'Est en Ouest le chemin rural existant, à la voie existante en limite Ouest.
- Les bosquets et plantations en limite nord de site seront préservés au maximum dans l'aménagement et seront renforcées par des plantations d'essences champêtres rustiques (arbustes et arbres).
- Les aménagements des cheminements piétons-vélos qui s'appuient sur des chemins ruraux existants (en frange Est et Ouest) doivent être en conséquence calibrés pour ne pas entraver le passage des engins agricoles, qui continueront à utiliser cette desserte.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Commune de Chaourse

0 50m

Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

- | | | | | | |
|-----|---|-----|--------------------------------|-----|---|
| --- | Périmètre du projet | | | | |
| --- | Voirie existante | --- | Chemins piétons existants | --- | Plantation bocagère en limite de chemin |
| --- | Accès majeur au site depuis le rue de Montcornet et en continuité de l'accès existant | --- | Chemin piéton paysager à créer | ●●● | Préservation et confortement des boisements et des haies bocagères existantes |

DIZY-LE -GROS : Développement résidentiel sur le lieu-dit du « Moulin-Laurent »

Surface du site approximative : 3.3 ha

Objectifs

- **Extension à dominante résidentielle sur le lieu-dit du "Moulin Laurent" à l'Ouest de la commune, en lien avec la réalisation d'un lotissement au nord du périmètre.**

Enjeux d'aménagement

- La rue du Poirier joue un rôle structurant dans la desserte de la ville en parallèle de la route départementale. Le secteur sera desservi par cette rue de manière privilégiée.
- Préservation d'une emprise à l'intérieur de l'opération pour préserver le potentiel de prolongement de la rue du Poirier à plus long terme.
- Continuité du chemin rural en limite Sud de site.
- Gestion d'une frange champêtre et arborée sur l'espace agricole ouvert.



Localisation des éléments photographiques

Commune de Dizy-le-Gros

Zone de développement résidentiel

■■■■■ Périmètre du projet

Source du fond de plan : géoportail



Principes d'aménagement

- La vocation du site sera à dominante habitat.
- La desserte majeure du site devra se faire entre la rue du Poirier et du chemin du Gué d'Origny.
- Les façades bâties sur la rue du Chemin du Gué d'Origny seront qualitatives. Elles pourront être implantées à l'alignement ou en léger recul.
- Depuis la desserte depuis la rue du Gué d'Origny, la vue sur l'espace agricole ouvert devra être préservée au travers de l'opération.
- L'opération devra prendre en compte la continuité des liaisons douces existantes Nord/sud (tour de ville). Une desserte piétonne devra également faire la connexion entre l'opération de logement plus au Nord et le chemin rural au Sud.
- Les espaces limitrophes de l'opération devront permettre une transition paysagère qualitative entre zone urbaine et agricole, au travers de plantations champêtres arbustives.
- Les aménagements des cheminements piétons-vélos qui s'appuient sur des chemins ruraux existants doivent être en conséquence calibrés pour ne pas entraver le passage des engins agricoles, qui continueront à utiliser cette desserte.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Commune de Dizy-le-Gros
Développement résidentiel

0 100m

Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

- | | | |
|--|---|---|
| --- Périmètre du projet | Entrée de quartier | Gestion de plantations champêtres arbustives en limite d'opération |
| Voirie existante | Préservation d'une emprise pour la continuité de la voirie à long terme | Recul paysager arboré |
| Desserte majeure de l'opération | Préserver une vue sur l'espace agricole ouvert depuis la place verte au travers du quartier | Gestion de façades bâties qualitatives sur l'espace public (éviter les fonds de parcelle) |
| Chemins piétons existants principaux | | |
| Chemins piétons secondaires | | |
| Chemins piétons à créer | | |

BRUNEHAMEL :

Développement résidentiel sur le lieu-dit du « Prélong » au sud de la commune

Surface du site approximative : 1.4 ha

Objectifs

- **Création d'un secteur à dominante résidentielle sur le secteur du « Prélong » à proximité de la rivière de la Brune.**

Enjeux d'aménagement

- Proximité de la rivière de la Brune
- Le terrain est caractérisé par une pente relativement marquée : une attention particulière doit être portée à la gestion des eaux et à la bonne intégration de l'opération dans le terrain naturel.
- La desserte viaire du site du Prélong doit être étudiée depuis la rue de la Fontaine Fleurie, car elle est difficile à envisager depuis la route départementale 977 (sécurité de l'accès).
- Cadre naturel et paysager particulièrement sensible de par la présence de haies bocagères à préserver et la situation en limite de fond de vallon.



Localisation des éléments photographiques

Commune de Brunehamel

Zone de développement résidentiel

■■■■■ Périmètre du projet

0 100m

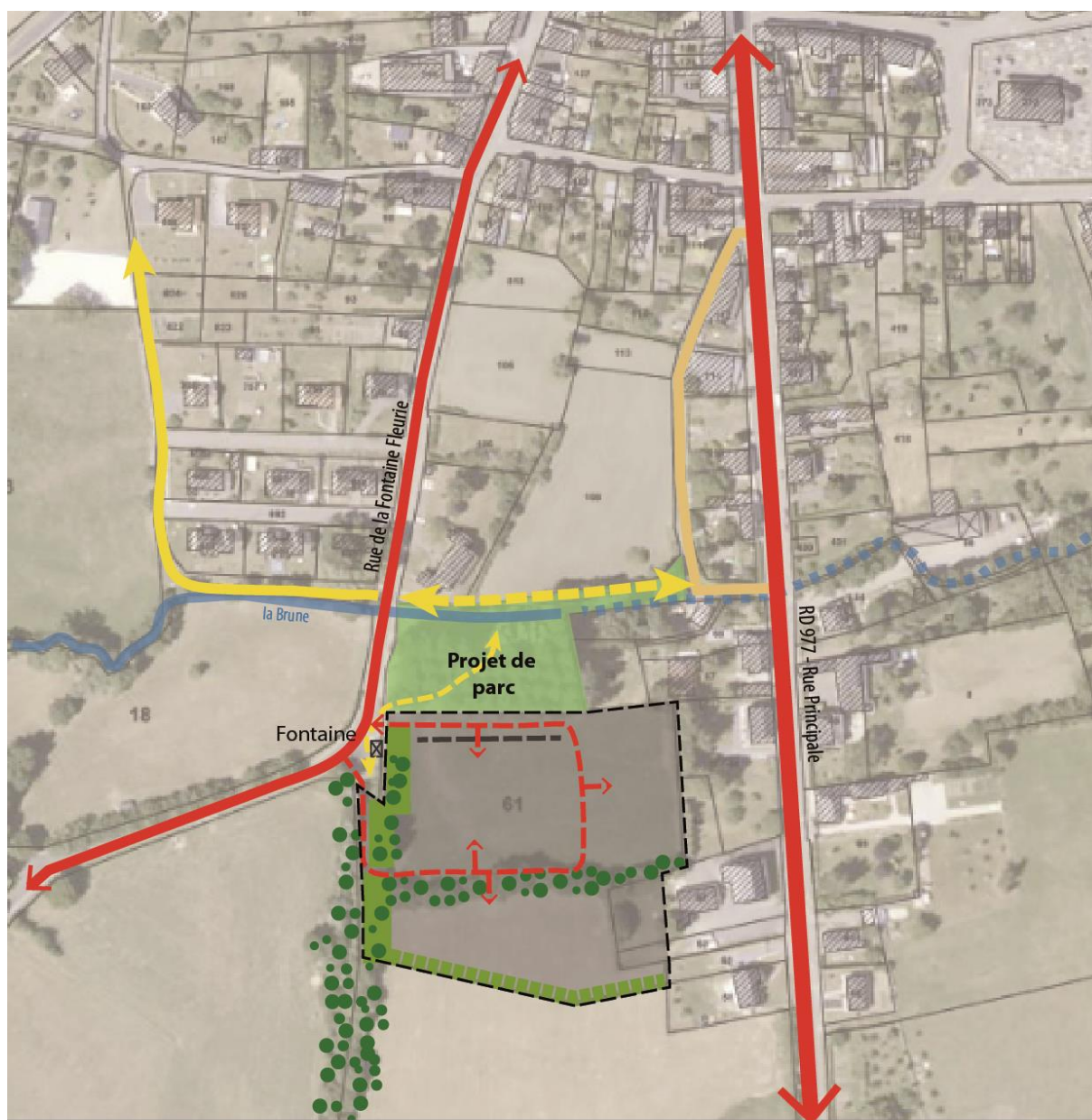
Source du fond de plan : géoportail



Principes d'aménagement

Sur le site du « Prélong » :

- L'accès viaire au site se fera depuis la rue de la Fontaine Fleurie : une voie en boucle permettra de desservir l'ensemble de la parcelle en profondeur et de sécuriser les accès. La voie sera en sens unique.
- L'aménagement tiendra compte de la topographie marquée (pente vers la rivière) :
 - L'implantation des maisons sera privilégiée parallèlement à la pente : côté « long » du bâtiment en Est-Ouest,
 - L'aménagement permettra d'optimiser les déblais/remblais et d'être au plus proche de la pente naturelle (organisation de plateaux par exemple).
- Les haies bocagères et plantations arbustives et arborées seront préservées, et si besoin est, renforcées par des plantations supplémentaires. Elles permettront de créer une limite qualitative sur la rue de la fontaine Fleurie (cadre paysager pour le lavoir), et entre l'espace public et les parcelles privées.
- Le secteur résidentiel intégrera un cheminement piétons/vélos qui permettra de relier l'opération au projet de parc. Etant donnée leur position dans le virage, ils devront être sécurisé au niveau du carrefour.
- La limite des parcelles au sud intégrera un traitement paysager assurant la qualité de l'interface avec les pâtures environnantes : plantation d'une haie champêtre.
- La desserte du site s'appuie sur un chemin rural existant. Son aménagement ne doit pas entraver le passage des engins agricoles, qui continueront à utiliser cette desserte.



Orientation d'Aménagement et de Programmation

Commune de Brunehamel
Lieu dit du Prélom

Schéma : tsc - territoires sites & cités - Source du fond de plan : géoportail

--- Périmètre du projet

— Voirie existante

— Boucle de desserte du site depuis la rue de la Fontaine Fleurie : gestion d'un sens unique et attention portée au carrefour pour la visibilité

Projet de parc public en fond de vallon (terrains humides)

Chemins piétons existants :

— principaux
— secondaires

— Chemins piétons à créer

— Orientation et alignement des façades principales des maisons sur le parc

••• Préservation des haies bocagères existantes sur espace public ou en limite d'espace privé

••• Préservation des haies bocagères existantes sur espace public

■■■■■ Création d'une haie champêtre (arbres, arbustes) en interface avec les pâtures